DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-100
Information Commande Publique

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-100-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Françoise DOUSTE

Conformément à la délibération 2020-048 du 7 juillet 2020, Madame DOUSTE Françoise a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

A ce titre, le tableau ci-dessous a pour objet d'informer le conseil communautaire sur les marchés passés depuis fin décembre 2024 à ce jour :

Objet	Entreprise	Date de notification	Montant HT
Pose de glissières de sécurité à Ychoux	AXIMUM	12/12/2024	31 730,00€
Installation de piézomètres pour le suivi aquifères côtiers à Biscarrosse plage	SOLER IDE	19/12/2024	29 365,00€
Prestation de coupes forestières et pose de branchages au profit de la dune Nord de Biscarrosse *Lot 1 : Coupe et transport de branches*	Point Green	09/01/2025	27 147,00
Prestation de coupes forestières et pose de branchages au profit de la dune Nord de Biscarrosse *Lot 2 : Pose de branchages*	CIGL	09/01/2025	30 800,00€
Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale	MBJ Développement	20/02/2025	43 296,00€
Mission de maîtrise d'œuvre pour la maison de l'eau et de l'environnement	Pratique Architecture	18/02/2025	336 969,20€
Roulage et compactage de la piste en herbe	LAFITTE TP	10/04/2025	50 298€
Installation de clôtures autour de la piste de l'aérodrome	EP Services	10/04/2025	78 930€
Curage de fossés et travaux annexes	EP Services	14/04/2025	200 000€ / 4 ans
Travaux d'entretien et de gestion du patrimoine communautaire, d'espaces verts et interventions en milieu naturel (accord-cadre)	CIGL	05/05/2025	100 000€
Réhabilitation d'un parking scolaire lycée Saint-Exupéry à Parentis en Born	LAFITTE TP	06/05/2025	385 085,57€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les marchés passés depuis décembre 2024 à ce jour.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-100-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-100-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

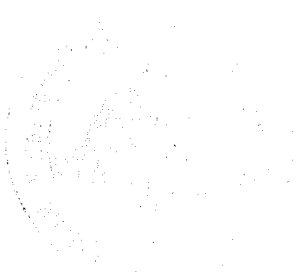

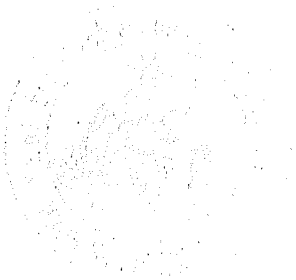

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-100-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025